N° 35. Vendredi 11 Février 1848. 19me Année.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

	La Haye.	Provinces.
Sur un an	26 fl.	30 fl.
» six mois	14 »	16 »
» trois mois	7 »	8 »

PRIX DES INSERTIONS.
Les premières 5 lignes fl. 1.50 timbre compris et 10 cts. par ligne en sus.

JOURNAL DE LA HAYE.

BUREAU DE LA REDACTION à La Haye, Spui, n° 75.
BUREAUX D'ABONNEMENT ET LES ANNONCES,
Chez M. van Weelden, libraire, Spui et chez les Héritiers Doorman, libraires, Lange Pooten, à La Haye.
Les lettres et paquets doivent être envoyés à la direc'on franc de port.

LA HAYE, 11 Février.

Le chambellan, maître des cérémonies, annonce qu'à l'occasion du décès de S. M. le roi Chrétien VIII de Danemarck, la Cour prendra le deuil; la première semaine le demi-deuil, et les deux autres semaines, le petit deuil.

Le Roi, par arrêté du 5 de ce mois, a accordé à M. Launy, directeur des domaines des Indes-Néerlandaises, l'autorisation d'accepter et de porter les insignes de l'ordre de Danneborg que lui a conféré S. M. le roi de Danemarck.

On lit dans le *Moniteur Universel*, en date de Paris, le 7 février: Son Exc. M. le général baron Fagel, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de S. M. le Roi des Pays-Bas, a remis au Roi, en audience particulière, la réponse de son souverain à la notification de la mort de S. A. R. Mme la princesse Adélaïde d'Orléans.

On écrit de Tilbourg: Les fabriques du *duffel* et d'étoffes de laine, établies dans cette ville, ont été l'année dernière tellement actives, et le placement de leurs produits est en ce moment si rapide, qu'on ne se rappelle pas avoir vu ici un pareil mouvement, si ce n'est après 1830, lors des livraisons pour l'armée néerlandaise. On continue à faire des achats de laine anglaise de toute espèce, et on en attend d'Angleterre de très fortes parties lorsque la navigation aura repris son cours.

Le nouveau canal que l'on creuse en ce moment pour le compte du Roi, procurera encore aux fabriques et au commerce une nouvelle activité.

Les membres de la société néerlandaise pour l'agriculture de Rotterdam, de Schiedam, de Delfshaven, Overschie, Capelle et les environs, se sont assemblés hier en comité. Après un discours prononcé par M. J. Thooft, l'assemblée a élu M. Gevers Deynoot, président, et Me J. Vaillant, juge de canton à Schiedam, vice-président; et Mr J. Thooft, secrétaire et trésorier.

Avant de clore la séance, les membres présents ont été invités à introduire autant d'améliorations que possible dans l'agriculture, et à en donner connaissance à l'administration afin que celle-ci puisse les répandre parmi les agriculteurs, et qu'ainsi la société remplisse le but qu'elle s'est proposé par son organisation.

Le ministre de l'intérieur vient de répondre à une question relative à la compétence des artistes vétérinaires: *a.* qu'il est permis aux vétérinaires reconnus d'exercer librement leur pratique en dehors de leur district et de leur province; *b.* que dans les cas qui concernent le fonds d'agriculture, ou dans lesquels il est exigé, en vertu de dispositions légales existantes, des certificats de vétérinaires reconnus, ceux-ci doivent être délivrés exclusivement par le vétérinaire dont la résidence est établie dans le district même; *c.* que néanmoins les membres de la commission d'agriculture et les administrations locales ont la faculté, dans des cas qui ne souffrent aucun délai, d'appeler le vétérinaire d'un autre district dont la résidence serait plus proche que celle du vétérinaire du district auquel ressortit la commune.

Nous lisons dans l'*Amsterdamsche Courant*, sous la date du 8 de ce mois, que les pluies abondantes qui sont tombées ces derniers jours ont tellement accéléré le dégel, que dans la nuit dernière les glaces sur l'Y ont disparu et que les eaux du côté du Pampus sont entièrement débarrassées de glaçons. Bien que la glace sur l'Amstel eût perdu de sa force, la débâcle de cette rivière n'avait pas encore eu lieu.

A Rotterdam, le 8 de ce mois, dans l'après-midi, la glace sur la Meuse s'est rompue et cette rivière a commencé à charier des glaçons. La Meuse devant la ville est presque entièrement débarrassée de glace, et il paraît qu'il en est de même à Brielle et à Maasluis.

On a rompu la glace dans le canal de Voorne afin de rétablir la navigation avec Hellevoetsluis.

La glace s'est également rompue devant Dordrecht: elle tient seulement encore vers la partie septentrionale de la Meuse.

A la Bourse d'Amsterdam d'hier, les fonds hollandais, après avoir montré une tendance à la baisse, sont restés à leur cours de la veille.

Des fonds espagnols les ardoins étaient un peu plus faibles; le 3 p. c. intérieur s'est bien soutenu. Dans ce premier fonds les affaires étaient assez animées.

Des autres fonds étrangers les péruviens étaient plus offerts.

On lit dans le *Mercure de Souabe*:

» Nous sommes en mesure de rectifier de la manière suivante des bruits qui courent à Stuttgard sur un attentat contre la personne de S. A. R. le prince royal de Wurtemberg. Le 1er de ce mois, à dix heures du soir, le nommé Auguste Kost, commissaire du cadastre, âgé de 22 ans, et originaire de Reichenberg, bailliage de Backnang, se rendit au corps de garde du château et avoua à l'officier du poste, auquel il remit un pistolet à double coup, chargé de grenaille, qu'il avait eu l'intention de tuer le prince royal, qu'il éprouvait un vif repentir de son dessein, et qu'il venait se livrer lui-même à l'autorité.

» Dans l'interrogatoire que le nommé Kost subit le lendemain devant le juge criminel, il dit que des dettes considérables et des rapports de service désagréables l'avaient placé dans une disposition d'esprit qui tenait du désespoir, et que c'est dans cette situation qu'il avait quitté Reichenberg le 27 du mois dernier; il avoua ensuite qu'après avoir rôdé quelque temps à Stuttgard, Esslingen et Ludwigsbourg, il avait conçu la pensée d'attenter aux jours du prince royal et de mettre fin ensuite à sa propre vie, et que le séjour prolongé qu'il avait fait à Dürrmenz-Mühlacker, bourg situé sur la frontière du grand-duché de Bade, et où, suivant ses propres expressions, il y avait beaucoup de têtes révolutionnaires, n'avait pas été sans influence sur sa criminelle résolution. Le sieur Kost jouit-il de la plénitude de ses facultés ou sa propre dénonciation a-t-elle été provoquée par d'autres motifs, c'est ce que démontrera le cours ultérieur de l'enquête.

Voici le relevé officiel de la situation de la Banque de Prusse au 31 janvier dernier.

		thalers.			thalers.
Actif.	Espèces et lingots,	11,289,200	Passif.	Bankn. en circul.	16,559,400
	Billets de caisse,	1,594,000		Capitaux déposés,	23,779,600
	Lettres de change,	18,766,500		Prêt de l'Etat en billets de caisse,	1,600,000
	Prêts au Lombard,	14,768,100		Créanc. de la caisse de l'Etat des établissements et des part.	4,980,700
	Effets publics et créances divers,	12,841,000			

La discussion sur le paragraphe de l'adresse relatif aux banquets réformistes a été plus orageuse dans la séance d'avant-hier que dans celle de la veille, à la chambre des députés de France. MM. Léon de Maleville et Odilon Barrot ont soulevé les clameurs des centres en déclarant hautement qu'ils résisteraient à l'arbitraire ministériel qui veut interdire les banquets. M. Duchâtel, de son côté, a été en butte à de violentes interruption de la part de l'opposition lorsqu'il a déclaré à son tour, non moins fermement que ses adversaires, que le gouvernement ne reculerait pas et qu'il saurait maintenir sa défense. En présence de ces déclarations opposées, on attend avec une certaine anxiété le banquet du douzième arrondissement qui continue à s'organiser, et auquel doivent assister, dit-on, environ cent députés.

« On prétend, a dit M. Duchâtel, que nous avons manqué aux règles constitutionnelles en émettant dans le discours de la couronne les mots passions aveugles et ennemies. Le discours de la couronne exprime la pensée du cabinet, du cabinet seul; maintenant ce discours pouvait-il passer sous silence une agitation qui avait troublé le pays et inquiété grand nombre de citoyens que je crois honnêtes? Maintenant, y a-t-il quelque chose d'étrange à dire que dans ces réunions auraient éclaté des passions ennemies, puisque dans certains de ces banquets on s'en faisait gloire, en évoquant les souvenirs des plus mauvais jours de la révolution? On a entendu dans ces banquets démocratiques émettre les principes les plus hostiles à l'ordre social. J'arrive à l'autre expression, *aveugles*, qui n'a rien en soi d'injurieux; mais pour ma part je ne puis attribuer qu'à l'aveuglement l'abandon fait de la monarchie par l'omission du toast constitutionnel, seulement pour avoir à la réunion quelques convives de plus.

» Maintenant, que ces expressions modérées ne soient point du goût de ceux qui se les appliquent, on le conçoit; mais nous ne sommes pas plus sortis des principes constitutionnels en les employant, que nous n'avons méconnu la légalité en interdisant les banquets. »

L'heure avancée où le courrier nous parvient, ne nous permet pas de publier aujourd'hui le discours en entier. Nous y reviendrons demain; au reste, il est probable que l'ensemble de l'Adresse ne sera pas voté avant vendredi ou samedi prochain.

On croit que le paragraphe relatif aux banquets va successivement appeler à la tribune MM. Od. Barrot, Dufaure, Ledru-Rollin et Rémusat. M. Lamartine devait aussi prendre la parole sur cette question, mais sa santé ne lui a pas permis de reparaître à la chambre.

Commerce du sucre exotique en Europe en 1847.

		Quintaux de 112 livres.	
Stock au 31 décembre 1846, sucres des colonies britanniques en Angleterre,		682,000	
Sucres exotiques en Hollande, à Anvers, Hambourg, Trieste, le Havre et en Angleterre,		872,000	
			1,560,000
Importation en 1847.			
Des colonies britanniques en Angleterre,		5,500,000	
Des autres pays transatlantiques:	Quintaux.		
En Hollande (1),	1,740,000		
A Anvers,	576,000		
A Hambourg,	770,000	6,811,000	
A Trieste,	745,000		
Au Havre,	630,000		
En Angleterre,	2,350,000		
		12,311,000	
A déduire les importations réciproques entre ces marchés,		765,000	
Importations totales en 1847,			11,546,000
Approvisionnement total pour 1847,			13,106,000
Exportation par mer des six marchés indiqués ci-dessus dans d'autres pays, tels que la Russie, la Suède, etc.,		1,135,000	
Stock au 31 déc. 1846 dans les six marchés,		2,798,000	
			3,933,000
Total de la mise en consommation en 1847,			9,173,000

(1) Sur le marché de Hollande, en première main seulement; sur les autres marchés, en première et seconde main.

FEUILLETON DU JOURNAL DE LA HAYE 11 FEVRIER 1848.

LES SEPT PÉCHÉS CAPITAUX.

L'Orgueil. — La duchesse. (1)

CHAPITRE XXII. (*Suite.*)

Pendant l'entretien de Mme de la Rochaiguë et de M. de Maillefort, Héléna avait reconduit Mlle de Beaumesnil chez elle, lui disant, au moment de la quitter:

— Allons, dormez bien ma chère Ernestine, et priez le Seigneur qu'il éloigne de vos rêves la figure de ce vilain M. de Maillefort!

— En effet, Mademoiselle, je ne sais pourquoi, il me fait presque peur.

— Ce sentiment est bien naturel, — répondit doucement la dévote, — et plus opportun que vous ne le pensez, car, si vous saviez.

Et, Héléna se taisant, la jeune fille reprit:

— Vous n'achevez pas, Mademoiselle?

— C'est qu'il est des choses pénibles à dire contre le prochain, quoique méritées, — ajouta la dévote d'un air béat. — Ce M. de Maillefort.

— Eh bien! Mademoiselle?

— Je crains de vous attrister, ma chère Ernestine.

— Je vous en prie, parlez, Mademoiselle.

— Ce méchant marquis, puisqu'il faut vous le dire, a été l'un des ennemis les plus acharnés de votre chère mère.

— De ma mère? — s'écria douloureusement Mlle de Beaumesnil.

Puis elle ajouta avec une touchante naïveté:

— L'on vous a trompée, Mademoiselle, ma mère ne pouvait pas avoir d'ennemis.

Héléna secoua tristement la tête et répondit d'un ton de tendre commisération:

— Chère enfant... cette candide ignorance fait l'éloge de votre cœur... mais, hélas! les êtres les meilleurs, les plus inoffensifs sont exposés au courroux des méchants. Les brebis n'ont-elles pas pour ennemis les loups ravisseurs?

— Et que lui avait donc fait ma mère, à M. de Maillefort, Mademoiselle?

(1) Voir le *Journal de La Haye* d'hier.

— demanda Ernestine, les larmes aux yeux.

— Elle! la pauvre chère femme, mais rien... Jésus, mon Dieu! autant dire que l'agneau irait attaquer le tigre.

— Alors, Mademoiselle, quel était le sujet de la haine de M. de Maillefort?

— Hélas! ma pauvre enfant, mes confidences ne peuvent aller jusques-là, c'est trop odieux, — répondit Héléna en soupirant, — trop horrible.

— J'avais donc raison de craindre cet homme, — dit Ernestine avec amertume, — et pourtant je me reprochais de céder sans raison à un éloignement involontaire.

— Ah! ma chère enfant, puissiez-vous n'avoir jamais d'éloignement plus mal justifié! — dit la dévote en levant les yeux au ciel.

Puis elle reprit:

— Allons, ma chère Ernestine, je vous laisse, dormez bien, demain matin, je viendrai vous prendre à neuf heures, pour aller à l'office.

— A demain, Mademoiselle. Hélas! — vous me laissez avec une triste pensée: — Ma mère avait un ennemi.

— Il vaut mieux connaître les méchants que les ignorer, ma chère Ernestine; au moins, l'on peut se garantir de leurs maléfices. Adieu donc, à demain matin.

— A demain, Mademoiselle.

Et Mlle de la Rochaiguë s'en alla, tout heureuse de l'adresse perfide avec laquelle elle avait laissé au cœur de Mlle de Beaumesnil une cruelle défiance contre M. de Maillefort.

Ernestine, restée seule, sonna sa gouvernante, qui lui servait de femme de chambre.

Mme Lainé entra; elle avait quarante ans environ, une physionomie doucereuse, des manières prévenantes, empressées, mais dont l'empressement même annonçait quelque chose de servile, bien éloigné de ce dévoûment de *bonne nourrice*, dévoûment naïf, absolu, mais cependant empreint de toute la dignité d'une affection désintéressée.

— Mademoiselle veut se coucher? — dit Mme Lainé à Ernestine.

— Non, ma bonne Lainé, pas encore. Apportez-moi, je vous prie, mon nécessaire à écrire.

— Oui, Mademoiselle.

Le nécessaire à écrire étant apporté dans la chambre d'Ernestine, sa gouvernante lui dit:

— J'aurais à faire part de quelque chose à Mademoiselle.

— Qu'est ce que c'est!

— Mme la baronne a arrêté une femme de chambre coiffeuse, et une autre femme pour Mademoiselle., et.

— Je vous ai déjà dit, ma bonne Lainé, que je ne voulais pour mon service particulier, aucune autre personne que vous, et Thérèse.

— Je le sais, Mademoiselle et je l'ai fait observer à Mme la baronne; mais elle craint que vous ne soyez pas suffisamment servie.

— Vous me suffisez parfaitement.

— Mme la baronne a dit que néanmoins ces demoiselles resteraient à l'hôtel, dans le cas où vous en auriez besoin, et cela se trouve d'autant mieux, que Mme la baronne a dernièrement renvoyé sa femme de chambre, et que ces demoiselles lui serviront en attendant.

— A la bonne heure, — répondit Ernestine, avec indifférence.

— Mademoiselle n'a besoin de rien?

— Non, merci.

— Mademoiselle se trouve toujours bien dans cet appartement?

— Très bien.

— Il est du reste superbe; mais il n'y a rien de trop beau pour Mademoiselle: c'est ce que tout le monde dit.

— Ma bonne Lainé, — dit Ernestine sans répondre à l'observation de sa gouvernante, — vous me préparerez ce qu'il me faut pour ma toilette de nuit, je me coucherai seule, et vous m'éveillerez demain avant huit heures.

— Oui, Mademoiselle.

Puis, au moment de sortir, Mme Lainé reprit, pendant qu'Ernestine ouvrait son secrétaire à écrire:

— J'aurais quelque chose à demander à Mademoiselle.

— Que voulez-vous?

— Je serais bien reconnaissante à Mademoiselle si elle pouvait avoir la bonté de me donner deux heures demain ou après pour aller voir une de mes parentes, Mme Herbaut, qui demeure aux Batignolles.

— Eh bien! allez-y demain matin, pendant que je serai à l'office.

— Je remercie Mademoiselle de sa bonté.

— Bonsoir, ma bonne Lainé, — dit Ernestine en donnant ainsi congé à sa gouvernante, qui semblait vouloir continuer la conversation.

Cet entretien donne une idée juste des relations qui existaient entre Mlle de Beaumesnil et Mme Lainé.

Celle-ci avait souvent, en vain, essayé de se familiariser avec sa jeune maîtresse; mais, aux premiers mots de la gouvernante dans cette voie, Mlle de Beaumesnil coupait court à l'entretien, jamais avec hauteur ou avec dureté, mais en lui donnant quelque ordre avec une affectueuse bonté.

Après le départ de Mme Lainé, Ernestine resta long-temps pensive, puis s'asseyant devant la table où était son nécessaire à écrire, elle l'ouvrit et

Ou 1,017,376 tonneaux.

Les importations en 1846 n'avaient été que de 9,270,000 quintaux.

La mise en consommation en 1846 ne s'était élevée qu'à 8,361,000 quint.

Le stock des sucres exotiques en Europe à la fin de 1847 a été d'environ 80 p. c. plus considérable qu'il n'était à la fin de 1846.

Voici le tableau comparatif des prix de différents sucres à l'entrepôt de Londres dans le mois de décembre 1846 et 1847.

	1846.	1847.
Havane blanc,	27 sch. à 31 sch.	25 sch. à 30 sch.
— blond et brun,	21 — 25	17 — 24
Brésil blanc,	23 — 27	20 — 24
— blond et brun,	21 — 22	15 — 19
Java,	21 — 36	15 — 28

Nouvelles d'Italie.

Nous continuons à emprunter au *Journal des Débats* les détails que lui transmettent ses correspondances sur les événements du royaume des Deux-Siciles. D'après ces correspondances, le plus grand enthousiasme règnerait à Naples depuis la promesse d'une constitution. Le roi Ferdinand serait sorti plusieurs fois pour parcourir la ville, et aurait été l'objet, tant dans ces promenades qu'au spectacle, des démonstrations les plus vives et les plus passionnées. Pour lui être agréable, la plus grande partie de la population aurait même abandonné les trois couleurs italiennes qu'elle avait adoptées, pour ne plus porter que des cocardes rouges, couleur du roi. Après de longs détails sur cet enthousiasme du peuple napolitain, le *Journal des Débats* poursuit en ces termes :

« Il était bien difficile que quelques désordres ne se mêlassent pas à ces éclats de joie. Des *lazzaroni* voulurent sur quelques points tenter une réaction aux cris de *vive le Roi! vive la sainte foi!* (viva la santa fede!) *à bas la constitution!* mais les troupes et la garde civique ont fait leur devoir. Des patrouilles de garde civique auxquelles s'étaient joints des volontaires sans uniforme et avec des armes de chasse, parcourant la ville dans tous les sens, ont fait de nombreuses arrestations et ont même, à ce qu'on assure, soutenu sur divers points des luttes où le sang aurait coulé.

» On nous écrit que le prince de Cassaro n'a pas accepté les fonctions de président de la Consulte. M. Bozzilli a été nommé ministre de l'intérieur. C'est un homme très-honorable, très-éclairé, et qui est auteur de plusieurs ouvrages estimés. Il a été conseiller d'Etat sous le roi Murat. A la suite des événements de 1821, il avait dû émigrer, et il a résidé longtemps à Paris, où il a laissé d'excellents souvenirs. Cette nomination a produit un effet merveilleux à Naples, et tout le monde a compris qu'en appelant auprès de lui M. Bozzilli, le roi venait de donner un nouveau gage de son sincère attachement pour la constitution. M. Bozzilli a été chargé, dit-on, de rédiger le projet de constitution sur les bases que nous avons déjà fait connaître.

» Le 31, on n'avait pas publié à Naples de nouvelles officielles de Palerme; mais d'après les bruits les plus accrédités, il paraîtrait que les troupes de ligne ont dû rendre le fort Castellamare, qui était leur dernière position. Sur ce point, le combat a été de part et d'autre très-meurtrier. Les troupes, au moment où elles ont opéré leur retraite pour rejoindre le général de Sauget dans son camp, ont été fort maltraitées. Le 30, il était arrivé à Naples plus de deux cents soldats blessés. Le roi, à leur vue, paraît avoir témoigné une tristesse profonde. Des bateaux à vapeur sont partis pour aller chercher les troupes qui restaient encore à Palerme. A ce qu'on assure, on abandonnera la ville à elle-même, et rien ne sera plus tenté que par la voie des négociations.

» C'est seulement le 29 que le décret du roi qui proclame la constitution est parti pour Messine; le 30 ce décret a été envoyé à Palerme, aucun bateau à vapeur n'ayant pu être mis plus tôt à la disposition du gouvernement. L'affaire de Sicile est la plus grande difficulté du moment. On assure que le gouvernement ne veut à aucun prix accorder à cette île un parlement à part, et que tout ce que le roi pourrait admettre, ce serait que les chambres fussent alternativement à Naples et à Palerme.

« Les nouvelles de Messine sont du 28 janvier. La position était menaçante, mais il n'y avait pas eu de conflit. Les premiers décrets du roi n'avaient pas calmé l'effervescence populaire. On avait cru d'abord à une levée de boucliers, mais heureusement elle n'a pas eu lieu. On attendait des nouvelles de Palerme pour agir. Le 24, le général Nunziante est sorti dans la rue Ferdinande à la tête de sa colonne mobile qu'il a fait ranger en haie avec les canons, mèche allumée. Cette démonstration a manqué son but, et des signes de mécontentement ayant éclaté dans le peuple, on a pu craindre un moment que la lutte ne s'engageât. Cependant les troupes sont rentrées dans leurs casernes sans qu'il y ait eu de sang répandu. Les officiers et les soldats ont juré qu'ils ne s'exposeraient plus d'une manière semblable. Le général Cardamone et le duc de Banoli, intendant de Messine, ont blâmé énergiquement cette provocation.

» On assure que Catane s'est révoltée le 26, et on disait que Cartagironne, Cartarigette et Milazzo allaient en faire probablement autant. Toute la Sicile paraissait prête à se lever. Espérons que la proclamation de la constitution par le roi de Naples mettra un terme à cette agitation, et qu'au moment où un nouvel horizon s'ouvre pour le royaume des Deux-Siciles, la guerre civile ne viendra plus désoler ces belles contrées. »

Les troubles qui ont eu lieu à Livourne le 30 au soir, à l'occasion de l'arrivée du bateau à vapeur ayant à son bord le ministre napolitain del Carreto, ont donné lieu à de nombreuses arrestations. Pendant les nuits suivantes, plus de quarante individus ont été saisis à leur domicile et renfermés dans la citadelle. Plusieurs d'entre eux appartiennent à l'industrie et au commerce.

Le roi de Sardaigne a parfaitement accueilli une pétition par laquelle les israélites de Turin lui demandent leur émancipation.

—

On écrit au *Mercure de Souabe* :

Les affaires dans le royaume lombardo-vénitien prennent un aspect toujours plus guerrier; d'autres états de l'Italie font aussi des armements. Il paraît que la plupart des cabinets conservateurs en Europe ont vu dans les derniers événements de l'Italie et de la Suisse la nécessité d'opposer sur ce terrain une digue au radicalisme et d'en combattre les suites.

La *Gazette du Wézer* annonce que le gouvernement autrichien a commandé 7,000 sabres de cavalerie à Solingen (Prusse), et que le contrat porte qu'ils doivent être livrés au mois de mars. Les fabricants d'armes de Solingen disent que jamais pareille demande ne leur avait été faite par l'Autriche.

Nouvelles d'Angleterre.

Londres, le 7 février.

Dans la séance de la chambre des lords d'aujourd'hui, lord Lansdowne, président du conseil, a présenté, en vertu de son initiative, comme membre de l'assemblée, un bill tendant à autoriser le gouvernement à rétablir les rapports diplomatiques avec la cour de Rome. Il a ajouté qu'il proposerait vendredi de procéder à la seconde lecture. Lord Stanley, chef du parti tory, tout en admettant l'utilité du rétablissement des rapports diplomatiques avec Rome, a demandé une prolongation du délai entre la présentation du bill et la seconde lecture. Après quelques observations, la seconde lecture du bill a été fixée à vendredi.

Les journaux anglais publient la lettre suivante adressée par le cardinal Franconi, président de la congrégation de la foi à Rome, aux archevêques catholiques d'Irlande :

« Des bruits sont répandus depuis quelques mois, par les journaux anglais, relatifs aux querelles politiques dans lesquelles quelques ecclésiastiques se sont laissé entraîner, et à la profanation de quelques églises irlandaises dans le but de servir des intérêts mondains. Il y a plus: les bruits qui nous sont parvenus relativement aux meurtres qui sont, dit-on, si fréquents et au sujets desquels le clergé a été stygmatisé, et quelques-uns de ses membres accusés d'imprudence pour y avoir poussé indirectement du haut de la chaire, ou au moins cherché à dissimuler la grandeur de ces crimes, ont dû nécessairement éveiller la sollicitude de la sacrée congrégation.

» La sacrée congrégation ne saurait croire que ces bruits, si activement répandus à l'étranger, puissent être vrais; elle ne saurait douter que la maison de Dieu doit être l'asile de la prière, non celui des intérêts mondains, ou le lieu des assemblées politiques; elle ne saurait croire que des ecclésiastiques aient cessé de se rappeler qu'ils sont des ministres de paix, des hommes qui ne devraient point se mêler aux affaires mondaines, en un mot, des hommes qui doivent avoir horreur du sang et de la vengeance. Néanmoins, le sacré collège croit de son devoir de demander sur toutes ces questions des informations promptes et satisfaisantes. En conséquence, sur l'ordre de Sa Sainteté, je vous adresse cette lettre et vous exhorte à recommander au clergé que, cherchant les choses qui sont en Dieu, il s'applique avec dévouement à surveiller les intérêts spirituels du peuple et ne se mêle en aucune façon aux affaires mondaines, afin que son ministère ne soit pas mis en discrédit et que ses ennemis n'aient pas sujet de l'accuser. »

—

La seconde lecture du bill tendant au rappel des incapacités civiles et politiques qui pèsent encore sur les juifs en Angleterre, était à l'ordre du jour d'aujourd'hui de la chambre des communes, et cette circonstance avait attiré à la chambre une foule compacte et animée de curieux. Au milieu d'une avalanche de pétitions relatives à la mesure en discussion, celles en faveur du bill l'emportant sur les autres, on en remarque une signée du lord-maire, des aldermen et du conseil municipal de la ville de Londres.

Sir Robert Inglis annonce, au milieu des rires de l'assemblée, qu'il présentera demain une pétition du chapitre de Westminster, qui se plaint des usurpations commises par l'évêque de Rome sur la constitution anglaise et les libertés des sujets de l'empire britannique.

Répondant aux questions d'un membre irlandais tendant à savoir si, en présence de la détresse qui règne en Irlande et de l'absence absolue de travail, le gouvernement a préparé des mesures efficaces de secours, sir George Grey renouvelle la déclaration que le gouvernement ne se propose pas de reprendre les travaux ordonnés dans la dernière session parlementaire, ni de continuer à nourrir tous les nécessiteux d'Irlande aux frais du trésor public.

L'ordre du jour appelle la discussion sur la seconde lecture du bill des Iraélites.

Lord Palmerston dit qu'il est chargé de présenter une pétition du sénat de l'université de Cambridge en faveur de la mesure.

M. Goulburn, membre pour cette Université : Cela ne se peut pas ; car en voici une du même sénat contre le bill. (Rires.)

M. Auguste Stafford propose l'ajournement à six mois, formule du rejet de la mesure en discussion, sans que la chambre prenne une décision sur le principe. L'orateur développe sa proposition, mais ne présente aucun argument qui n'ait déjà été avancé dans la discussion relative à la première lecture. Lord Burleigh, fils du marquis d'Exeter, appuie la motion en alléguant des motifs religieux qu'invoque à son tour M. Page Wood, membre pour la ville d'Oxford, en faveur du bill.

La discussion continuait au départ du courrier.

Défrichement des terres.

La malheureuse année de disette que nous avons traversée, appelle l'attention de tous les économistes sur les moyens d'accroître la masse des subsistances. Le défrichement des terres incultes est un des moyens qui se présentent en première ligne; et, en effet, la population gagne sous tous les rapports dans ces entreprises; aussi, trouvons-nous cette question à l'ordre du jour dans différents pays. Il ne faut cependant pas se dissimuler qu'un défrichement de landes est une entreprise difficile, lorsqu'on opère sur une grande échelle, et que le problème n'est résolu qu'à moitié, si l'on n'a pas pourvu d'avance aux moyens d'en obtenir la force productive à perpétuité. Dans les pays de bruyères, les habitants savent fort bien faire la distinction au point de vue de la fécondité, entre une terre ancienne et une terre nouvelle. Ces observations ont été faites en Anglejeerre.

Le professeur Johnson a posé en principe que deux terres, dont la composition chimique est exactement la même, ont aussi exactement le même degré de fertilité. Par conséquent, pour obtenir la force productive du sol, le problème à résoudre consiste à lui rendre constamment autant que les récoltes lui enlèvent, de sorte que sa composition chimique reste invariablement la même. Il faut remarquer qu'indépendamment de la petite quantité de substances appropriées à l'alimentation des végétaux, contenues dans le sol, il en existe une quantité bien plus considérable, dont il s'agit de développer graduellement les propriétés, par rapport à la végétation. Une sorte de travail excessivement lent, produit cet effet dans les terres qui, après avoir été défrichées et avoir donné une ou deux récoltes passables, restent en friche pendant une longue suite d'années.

Il faut que toutes les terres en friche soient cultivées, et que leur culture soit permanente, les moyens de les fertiliser devant être pris dans les récoltes elles-mêmes.

On cite comme un exemple remarquable d'une terre en friche, portée à son plus haut degré de fertilité, la ferme de Withefield, dans laquelle environ 100 hectares de mauvaises pâtures, à peine supérieures à des bruyères, ont été converties en terres arables de première qualité.

Tout le monde a gagné à cette opération; le propriétaire d'abord, dont le capital foncier s'est accru dans une proportion égale au double des sommes dépensées pour l'amélioration du sol; le fermier qui, sans augmentation de loyer, obtient une augmentation de récolte, et ne doit subir qu'après plusieurs années une élévation de fermage; les ouvriers du pays, qui trouvent deux ou trois fois plus de salaires à gagner sur la terre, depuis qu'elle est défrichée; enfin, le public tout entier, toujours intéressé à l'accroissement des denrées. Il résulte, en

---

en tira un petit album relié en cuir de Russie, dont les premiers feuillets étaient déjà remplis.

Rien de plus simple, de plus touchant que l'histoire de cet album.

Lors de son départ pour l'Italie, Ernestine avait promis à sa mère (ainsi que la comtesse l'avait dit à Herminie) de lui écrire chaque jour une espèce de journal de son voyage; à cette promesse, la jeune fille n'avait manqué que pendant les quelques jours qui suivirent la mort inattendue de son père, et pendant les quelques jours non moins affreux qui succédèrent à la nouvelle de la mort de la comtesse de Beaumesnil.

Le premier accablement de sa douleur passé, Ernestine trouva une sorte de pieuse consolation à continuer d'écrire chaque jour à sa mère, se faisant ainsi une illusion à la fois douce et cruelle, en poursuivant ces confidences si touchantes.

La première partie de cet album contenait la copie des lettres écrites par elle à sa mère, du vivant de celle-ci.

La seconde partie, séparée de la première par une croix noire, contenait les lettres que la pauvre enfant n'avait, hélas! pas eu besoin de recopier.

Mlle de Beaumesnil s'assit donc devant la table, après avoir essuyé les larmes que provoquait toujours la vue de cet album rempli pour elle de poignants souvenirs : elle écrivit les lignes suivantes :

« Je ne t'ai pas écrit, chère maman, depuis mon arrivée chez M. de la » Rochaiguë, mon tuteur, parce que je voulais autant que possible me bien » rendre compte de mes premières impressions.

» Et puis, tu sais comme je suis : depuis que je t'ai quittée, lorsque j'ar» rive quelque part, je me trouve pendant un jour ou deux tout étonnée, » presque attristée par le changement ; il faut que je m'habitue, pour ainsi » dire, à la vue des choses dont je suis entourée, pour retrouver ma liberté » d'esprit.

» L'appartement que j'occupe ici toute seule, est si magnifique, si grand, » qu'hier je m'y regardais comme perdue; cela me faisait presque peur; » aujourd'hui je commence à m'y habituer.

» Mme de la Rochaiguë, son mari et sa sœur m'ont reçue comme leur » enfant; ils me comblent d'attentions, de prévenances, et si l'on pouvait » avoir pour un si bon accueil, un sentiment autre que celui de la recon» naissance, je m'étonnerais de ce que des personnes d'un âge si vénérable » me traitent avec autant de déférence.

» M. de la Rochaiguë, mon tuteur, est la bonté même ; sa femme, qui me » gâte à force de tendresse, est très gaie, très animée; quant à Mlle Héléna » sa belle-sœur, je ne crois pas qu'il y ait de personne plus douce et plus » sainte.

» Tu vois, chère maman, que tu peux être rassurée sur le sort de la pau» vre Ernestine; entourée de tant de soins; elle est aussi heureuse qu'elle » peut l'être désormais.

» Mon seul désir serait de me voir mieux connue de M. de la Rochaiguë et » des siens ; alors sans doute, ils me traiteraient avec moins de cérémonie, » ils ne me feraient plus de ces compliments dont je suis embarrassée et que » l'on se croit sans doute obligé de me faire afin de me mettre en confiance. » Bons et excellents parents! ils s'ingénient, chacun de son côté, à chercher » ce que l'on peut dire de plus aimable à une jeune fille. Plus tard, ils ver» ront, je l'espère, qu'ils n'avaient pas besoin de me flatter, pour s'assurer de » mon attachement. En m'accueillant chez eux, on dirait presque qu'ils » sont mes obligés. Cela ne m'étonne pas, chère maman, combien de fois ne » m'as-tu pas dit que les gens délicats semblaient toujours reconnaissants » des services qu'ils avaient le bonheur de pouvoir rendre!

» J'ai eu aussi quelques moments pénibles, non par la faute de mon tu» teur ou de sa famille, mais par une circonstance pour ainsi dire forcée.

» Ce matin, un monsieur ! *mon notaire*, à ce que j'ai appris, m'a été présenté par mon tuteur, qui m'a dit :

» — Ma chère pupille, il est bon que vous sachiez le chiffre exact de » votre fortune, et Monsieur va vous en instruire.

» Alors le notaire, ouvrant un registre qu'il avait apporté, m'en a fait » voir la dernière page toute remplie de chiffres, en me disant :

» — Mademoiselle, d'après le relevé exact de... (il a ajouté un mot que je » ne me rappelle pas), vos revenus se montent à la somme de *trois millions* » *cent vingt mille francs* environ, ce qui vous fait à peu près *huit mille* » *francs* par jour. Rien que cela — a ajouté le notaire en riant — aussi êtes» vous LA PLUS RICHE HÉRITIÈRE DE FRANCE.

« Alors pauvre chère maman: cela m'a rappelé ce qu'hélas je n'oublie » presque jamais : que j'étais orpheline... seule au monde... et malgré moi, » j'ai pleuré. »

Ernestine de Beaumesnil s'interrompit d'écrire...

De nouveau ses larmes coulèrent abondamment, car, pour cette tendre et naïve enfant, *l'héritage*... c'était la mort de sa mère, de son père...

Plus calme, elle reprit la plume et continua :

« ... Et puis, maman, il m'est impossible de t'expliquer cela, mais en apprenant que j'avais *huit mille francs* par jour, comme disait le notaire, j'ai ressenti une grande surprise, mêlée presque de crainte.

» Tant d'argent, à moi seule ! pourquoi cela? me disais-je.

» Il me semblait que c'était comme une injustice.

» Qu'avais-je fait pour être si riche?

» Et puis encore ces mots, qui m'avaient fait pleurer: *Vous êtes la plus riche héritière de France*, alors m'effrayaient presque.

» Oui, je ne sais comment t'expliquer cela. Mais en songeant que je possédais cette immense fortune, je me sentais inquiète. Il me semble que je devais éprouver ce qu'éprouvent les gens qui ont un trésor et qui tremblent à la pensée des dangers qu'ils courraient si on voulait les voler.

» Et pourtant, non, cette comparaison n'est pas bonne, car je n'ai jamais » tenu à l'argent que toi et mon père vous me donniez chaque mois pour » mes fantaisies.

» Mon Dieu, chère maman, j'analyse mal ce que je ressens en pensant » *à mes richesses* comme ils disent, cela est involontaire et inexplicable; » peut-être je m'accoutumerai à penser autrement.

» En attendant je suis chez d'excellents parents. Qu'ai-je à craindre ? » c'est un enfantillage de ma part, sans doute. Mais à qui dirai-je tout, » chère maman, si ce n'est à toi? M. de la Rochaiguë et les siens sont par» faits pour moi; mais je ne serai jamais tout à fait en confiance avec eux; » tu le sais, sauf pour toi et pour mon père, j'ai toujours été naturellement » très réservée, et souvent je me reproche de ne pouvoir me familiariser » davantage avec ma bonne Lainé, qui est pourtant à mon service depuis » plusieurs années; cette familiarité m'est impossible; cependant je suis » loin d'être fière... »

Puis, faisant allusion à l'aversion qu'elle éprouvait pour M. de Maillefort, en suite des calomnies de la dévote, Ernestine ajouta:

« J'ai été cruellement émue, ce soir, mais il s'agit d'une chose si indi» gne, que, par respect pour toi, ma chère maman, je ne veux pas l'écrire. Et puis je n'en aurais pas, je crois, le courage.

« Bonsoir, chère maman, demain et les autres jours j'irai à l'office de neuf heures avec Mlle de la Rochaiguë ; elle est si bonne, que je n'ai pas voulu la refuser. Cependant mes vraies prières, chère et pauvre maman, sont celles que je fais dans le recueillement et dans la solitude. Demain matin et les autres jours, perdue au milieu des indifférents, *je prierai pour toi*; mais c'est toujours lorsque je suis seule, comme à cette heure, lorsque toutes mes pensées, toute mon âme s'élèvent vers toi, que *je te prie* comme on prie Dieu, bonne et sainte mère ! ! »

Après avoir renfermé l'album dans le nécessaire dont elle portait toujours la clé suspendue à son cou, l'orpheline se coucha et s'endormit le cœur plus calme, plus consolé depuis qu'elle avait épanché ses naïves confidences dans le sein d'une mère, hélas, alors immortelle.

Deuxième partie.

CHAPITRE I.

Le lendemain matin du jour où M. de Maillefort avait été pour la premièr[e]

effet, de la comptabilité de la ferme de Withefield, que, depuis le défrichement de ses pâtures, son produit brut en céréales, pommes de terre, bétail, beurre et fromage, s'est élevé de 12,500 à 27,000 francs.

Disons un mot maintenant du procédé employé pour obtenir la permanence de fertilité du sol défriché. Il repose sur un principe très-simple, et qui n'a rien de nouveau ; c'est l'alternance régulière des récoltes de céréales dont les produits sont réalisés en argent, et des récoltes fourragères consommées en entier par le bétail de l'exploitation. A l'époque du défrichement, la moitié de la terre fut labourée avant l'hiver, et l'autre moitié préparée pour être écobuée au printemps ; la première fut ensemencée en avoine, la seconde fut cultivée en turneps. Les éléments naturels de fertilité du sol suffisent pour rendre ces deux récoltes, sinon très-abondantes, au moins très-satisfaisantes, eu égard à la qualité de la terre. Toute la paille de l'avoine fut employée en litière pour le bétail, ou consommée en mélange avec du trèfle haché. Toute la récolte des turneps fut consommée à l'étable par le bétail de l'exploitation, et tout le fumier qui en provint, recueilli et traité avec les soins les plus rationnels, fut reporté sur la terre défrichée.

Toutes les terres de l'exploitation portèrent ainsi alternativement une céréale et une récolte fourragère, et leur fertilité, loin de diminuer depuis 1838, année du défrichement, n'a cessé de s'accroître. Les récoltes fourragères, à elles seules, reçoivent au delà de 1,200 mètres de fumier pour 50 hectares ; c'est une fumure bisannuelle de 48 mètres cubes, ou triennale de 72 mètres cubes, fournie tout entière par les produits du sol lui-même. On comprend que le blé, succédant à une récolte fourragère ainsi fumée, doit être d'un grand produit en grains et paille. Le grain seul sort de l'exportation ; la paille y reste en fumier, et le bétail consomme, sans exception, le reste de la récolte. Le même système peut être appliqué partout avec le même résultat ; il se suffit à lui-même, sans achat de substances fertilisantes du dehors ; la quantité des fourrages, pailles et racines fourragères récoltées dans l'exploitation elle-même, garantit au fermier la certitude de pouvoir employer la même quantité d'engrais tous les ans ; la terre défrichée maintient ainsi sa force productive à perpétuité ; le problème est résolu.

Instruction publique aux Etats-Unis

Nous avons déjà publié les passages les plus intéressants d'un rapport adressé par M. Xavier Eyma à M. le ministre de l'instruction publique sur le système d'éducation adopté aux Etats-Unis d'Amérique. Ce premier travail, ainsi que nous eûmes soin de le faire remarquer, ne contenait que des considérations générales sur l'instruction publique, et son auteur se promettait de le compléter par un second rapport dans lequel il se proposait de présenter l'état de la question dans les divers Etats de l'Union. Aujourd'hui, M. Xavier Eyma vient d'accomplir en grande partie sa promesse.

Le second rapport de M. Xavier Eyma comprend le récit de ses recherches sur les Etats de la Louisiane, de l'Albama, de la Caroline du Sud, de la Virginie, du Tennessée, de Michigan, de New-Jersey, du Connecticut, de Rhode-Island, de Vermont et de Washington, etc.

Les premières observations de M. Xavier Eyma ont pour objet l'état de l'instruction publique dans la Louisiane, l'un des Etats les plus riches, les plus importants et les plus dignes d'un sérieux examen, et cependant cet Etat est un des derniers qui ait mis en pratique, à une époque toute récente, le système d'instruction publique tel qu'il existait autrefois dans la Nouvelle Angleterre.

Après avoir signalé les causes qui ont contribué à entraver dans la Louisiane et particulièrement à la Nouvelle-Orléans, le développement de l'éducation aujourd'hui existant, l'auteur du rapport résume ainsi ce système :

«Le véritable chef de l'instruction publique est le maire de la ville; il est assisté, dans ces hautes fonctions par le *recorder* (1) de la municipalité, par un comité spécial du conseil municipal, dit *comité d'éducation*, et par un bureau de directeurs composé de citoyens nommés à l'élection (2).

» Le bureau des directeurs se divise en plusieurs comités chargés de la surveillance et des intérêts des écoles. A tel comité incombe la bibliothèque, à tel autre, le personnel des instituteurs, à tel autre les bâtiments ; tel autre, enfin, a mission d'inspecter les classes, etc.

» Le choix et la nomination des professeurs, l'application du système d'éducation, toute l'administration, en un mot, des écoles publiques appartient aux directeurs qui, tous les *mois*, sur les documents fournis par les divers comités, adressent au conseil un rapport sur la situation des écoles, tant au personnel qu'au matériel, sur le nombre des élèves, etc.

» Une fois par mois également, le bureau des directeurs se réunit, sous la présidence du maire ou du *recorder*, pour discuter des affaires dont l'administration leur est confiée, et chaque année, ils font connaître au conseil le chiffre des dépenses qu'ils prévoient devoir être nécessaires pour l'année suivante.

Toutes ces fonctions sont gratuites, et quelquefois même onéreuses, en ce qu'elles enlèvent souvent des citoyens à l'exercice de leurs propres professions. Pour adoucir les obligations auxquelles condamnent de tels devoirs, qu'on accepte toujours d'ailleurs pour les remplir avec zèle et dévouement, le bureau des directeurs a créé la charge de surintendant des écoles, lequel résume en lui les attributions de tous les comités. C'est à lui qu'appartient en réalité la direction des études, dans le sens moral du mot. Il a pour mission spéciale de visiter, au moins une fois par semaine, chaque école, afin de s'assurer si tous les réglements sont suivis, si l'ordre, si la discipline y règnent, si les instituteurs et professeurs remplissent avec conscience les devoirs qui leur sont imposés. Il examine les élèves, constate leurs progrès, etc., et tous les six mois présente au bureau des directeurs un rapport sur le résultat de ses inspections.

«Le surintendant reçoit un salaire annuel de 13,500 fr.

« La nature des attributions qui lui sont dévolues, la confiance dont il est investi, assurent au surintendant une haute position dans la hiérarchie de l'instruction publique. Et l'on comprend quel soin préside au choix de ce fonctionnaire, qui doit, aux connaissances pratiques, à la science et à l'expérience, joindre des qualités morales qui le rendent en tous points digne de la mission qu'il remplit.

« Les professeurs et instituteurs des deux sexes son nommés par le bureau des directeurs, et ils ne sont investis de leurs fonctions qu'après avoir satisfait à des examens sévères et avoir fourni des preuves de moralité et de bonne conduite. Aucun diplôme d'aillleurs n'est exigé d'eux.

« Le traitement des professeurs attachés aux écoles publiques de la Nouvelle-Orléans part d'un minimum de 1,944 f. par an, pour s'élever jusqu'à 5,184 fr. Il est exactement le même pour les instituteurs des deux sexes.

« Le concours qu'on attend d'eux ne se borne pas seulement au strict accomplissement de leurs fonctions: leur rôle est plus large, plus élevé encore. Admis à prendre une part active à l'amélioration et aux progrès du système, ils sont appelés à se réunir chaque mois au bureau des directeurs, et là, avec l'expérience que leur donne une pratique quotidienne, ils sont invités à présenter, contradictoirement, toutes les observations qu'ils jugent convenables sur les méthodes d'enseignement, sur les modifications à introduire dans les systèmes, etc.

« Les *high-schools* (écoles supérieures) ne furent établis dans la ville de Nouvelle-Orléans qu'en 1844 et 1845. Il en existe actuellement deux pour les garçons et une pour les filles. Comme toutes les autres, ces écoles sont gratuites, et l'on peut en considérer la création comme un acte d'une haute portée sociale et politique.

» L'éducation des jeunes filles, dans les *high-school*, est aussi distinguée, aussi complète, aussi variée que celle qu'on donne dans les meilleurs pensionnats de France; elle est même plus solide et plus digne du rôle qui est réservé un jour aux mères de famille.

» Les cours dans les *high-school* des garçons sont divisés en deux catégories; l'un désigné sous le nom de cours spécial, comprend, comme branche d'études principales, la géographie ancienne, l'histoire générale, la constitution des Etats-Unis, l'arithmétique, la grammaire, la rhétorique, la composition, l'élocution, la logique, la langue française, la philosophie morale, l'économie politique, la tenue des livres; l'algèbre, la géométrie, la trigonométrie, l'astronomie, la théologie naturelle, la physique, la physiologie animale et végétale, la chimie, des principes de droit, de médecine usuelle, etc.

« Le cours dit : « cours complet » comprend, en outre, l'étude des langues anciennes.

« A l'entrée de l'enfant au *high school*, ses parents ou tuteurs désignent celui des deux cours qu'ils désirent lui voir suivre.

« Il faut se rappeler ici que nul enfant, à moins qu'il ne s'en montre digne par son aptitude et par son intelligence, n'est admis à jouir de cet immense bienfait d'une éducation classique qui coûte en France, à tant de familles, la moitié de leur fortune. Maintenue dans ces limites, cette généreuse sollicitude de l'Etat est une juste conséquence du système adopté pour l'éducation primaire ; hors de ces limites, étendue à tous indistinctement, l'éducation supérieure gratuitement donnée n'aurait aucun but, ne produirait aucun résultat.

« La durée des études dans le *high-school* est de quatre années, qui, d'après les méthodes expéditives de l'enseignement, suffisent pour que toutes les parties du programme soient strictement suivies.

» Le nombre des élèves admis dans les *high-sools* est de 50 à 60 ch. Chaque année ont lieu les examens d'admission.

» Une loi votée en 1845 par l'Etat de la Louisiane établit le droit qu'auront tous les enfants, de 10 à 16 ans, de prétendre à l'éducation gratuite. Elle assure en outre ce même droit à tous les jeunes gens au dessous de vingt-et-un ans, qui aujourd'hui n'auraient pas encore joui de ses bienfaits, en leur accordant le privilége de réclamer deux années au moins d'abonnement. »

Des observations de M. Xavier Eyma sur les autres Etats sont analogues à celles qu'on vient de lire sur l'Etat de la Louisiane.

(1) Le *recorder* est un magistrat dont les fonctions correspondent à celles de nos procureurs du roi et de nos juges d'instruction tout ensemble.

(2) Le nombre varie selon les localités, quelquefois ils sont nommés à l'élection, d'autres fois ils sont désignés par le maire; dans quelques Etats, ils tiennent leur nomination du gouverneur et de la législature.

COUR D'ASSISES DU BRABANT.

Présidence de M. Van Camp. — *Affaire de l'assassinat de Mlle Evenepoel et de ses deux servantes.*

(*Séance du 9 février*)

(Correspondance particulière du *Journal de La Haye*.)

Malgré une pluie battante, l'affluence du public aux abords du palais de la cour d'assises est aussi considérable qu'hier. Une douzaine de gendarmes à pied et à cheval maintiennent la foule à distance. Dans l'intérieur de la salle d'audience, toutes les places réservées sont occupées de bonne heure : dans l'étroite enceinte du prétoire nous remarquons trois rangs de dames qui n'ont pas craint de braver le mauvais temps pour les émotions que promet encore la séance d'aujourd'hui. Plusieurs membres du corps diplomatique occupent des sièges réservés derrière la cour. Nous remarquons M. le ministre d'Autriche, M. le ministre de Suède, les envoyés de Bade et de Sardaigne, MM. les secrétaires des légations d'Espagne et de Naples, M. Delahaye, membre de la chambre des représentants, M. de Bavay, ancien ministre des travaux publics, M. Van Schoor, sénateur.

Avant l'entrée de la cour les conversations animées qui s'élèvent de toutes les parties de la salle font ressembler le sanctuaire de la justice à un bazar bien plutôt qu'à un tribunal où va se décider le sort de deux hommes accusés d'une série d'assassinats presque sans exemple dans les annales du crime.

La cour entre en séance à 10 heures moins un quart. Les accusés sont immédiatement introduits.

Il est procédé à l'interrogatoire de Rossel.

D. Quand avez-vous fait la connaissance de Vandenplass?

R. L'année dernière dans la prison de Bruxelles.

D. N'aviez-vous jamais vu Vandenplass auparavant ?

R. Je ne pense pas.

D. Vandenplass vous a-t-il jamais vendu du pain ?

R. Je ne pense pas.

D. Quel était votre boulanger.

R. J'en ai eu plusieurs.

D. Après votre sortie de prison quand avez-vous rencontré la première fois Vandenplass.

R. Vers le mois d'août.

D. Ne l'avez vous pas rencontré avec un nommé Sylvestre.

R. Je ne me le rappelle pas.

D. Quelle conversation avez-vous eue avec Vandenplass ce jour-là.

R. Vandenplass m'a demandé comment j'allais, je lui ai dit que j'étais ruiné, Il m'a dit la même chose, j'ai ajouté que j'allais en Hollande, il m'a demandé s'il n'y avait pas de bons vols à faire, je lui ai dit que je n'allais pas pour voler, il m'a dit que c'était la seule chose à faire pour eux, n'ayant plus aucune ressource. Vandenplass a ajouté qu'il connaissait en ville un bon coup à faire, j'ai répondu qu'en ville c'était trop dangereux. Il a été convenu que nous nous rendrions le dimanche suivant à Alsemberg où le nommé Swalens devait nous indiquer un grand vol à faire, nous nous sommes rendus en effet le dimanche suivant à Alsemberg. Swalens nous a renvoyé au dimanche suivant à la Kermesse de Looth où nous nous sommes rendus; mais Swalens nous a fait dire qu'il était surveillé par la police et qu'il n'y avait rien à faire.

D. Vous êtes donc revenu de Looth sans commettre aucun vol?

R. Oui.

D. Avez-vous vu souvent depuis, Vandenplass?

R. Très souvent.

D. Où le voyiez-vous?

R. A son logement chez Vandenhoove, où il était logé.

---

fois présenté à Mlle de Beaumesnil, le commandant Bernard, l'air souffrant, mais résigné, était étendu dans son bon fauteuil, présent d'Olivier.

A travers la fenêtre de sa chambre, le vieux marin regardait tristement, par une belle matinée d'été, la sécheresse de ses plates-bandes, qu'envahissaient les mauvaises herbes ; car, depuis un mois, deux des anciennes blessures du vétéran, s'étant rouvertes, le tenaient cloué sur son fauteuil et l'empêchaient de s'occuper de son cher jardinet.

La ménagère, assise auprès du commandant, s'occupait d'un travail de couture ; depuis quelques moments, sans doute, Mme Barbançon se livrait à ses récriminations habituelles contre *Buônaparte* ; car elle disait au vétéran avec un accent d'indignation concentrée :

— Oui, Monsieur, crue, crue, il la mangeait toute crue.

Le vétéran lorsque ses douleurs aiguës lui laissaient quelque relâche, ne pouvait s'empêcher de sourire aux histoires de la ménagère; aussi reprit-il :

— Quoi ! que mangeait-il cru, ce diable d'*ocre de Corse*, maman Barbançon ?

— Sa viande, Monsieur ! oui, la veille du jour de la bataille, il la mangeait crue, sa viande ! Et savez-vous pourquoi ?

— Non, — dit le vétéran, en se tournant avec peine dans son fauteuil, je ne divine pas.

— C'est pour se rendre encore plus féroce, le malheureux ! afin d'avoir le courage de faire exterminer ses soldats par l'ennemi, et surtout les *vélites*, — ajouta en soupirant la rancuneuse ménagère, — le tout dans le but d'en faire *de la chair à canon*, comme il disait, et d'augmenter la conscription pour dépleupler la France, où il ne voulait plus voir un seul Français. C'était son plan.

A cette tirade, débitée d'une haleine, le commandant Bernard partit d'un franc éclat de rire, et dit à sa ménagère :

— Maman Barbançon, une seule question ; *Buônaparte* ne voulait plus voir un seul Français en France, sur quoi diable aurait-il régné alors ?

— Eh ! mon Dieu ! — dit la ménagère, en haussant les épaules avec impatience, comme si on lui eût demandé pourquoi il faisait jour en plein midi — mais il aurait régné sur les nègres donc !

Ceci était d'une telle force de conception, d'un inattendu si saisissant, qu'un moment de stupeur précéda la nouvelle explosion d'hilarité du commandant, qui reprit :

— Comment sur les nègres ?. quels nègres ?

— Mais les nègres d'Amérique, Monsieur, avec qui il manigançait si bien sous main, que, pendant qu'il était sur son rocher, ils ont creusé un canal souterrain qui commençait au *Champ-d'Asile* surpentait sous *Saint-Hélène*, et allait aboutir au chef-lieu de l'empire d'autres nègres amis des premiers, de façon que *Buônaparte* voulait revenir à leur tête tout saccager en France avec son affreux *Roustan*.

— Maman Barbançon — dit le vétéran avec admiration ! ! — vous ne vous étiez jamais élevée à cette hauteur-là.

— Il n'y a pas là de quoi rire, Monsieur. Voulez-vous une derrière preuve que le monstre pensait toujours à remplacer les Français par des nègres ?

— Je la demande, maman Barbançon, — dit le vétéran, en essuyant ses yeux remplis de larmes joyeuses — voyons, la preuve ?

— Eh bien ! Monsieur, n'a-t-on pas dit de tout temps que votre *Buônaparte traitait les Français comme des nègres !*.

—Bravo, maman Barbançon.

— Or, c'est bien la preuve qu'il aurait voulu, au lieu de Français, avoir tous nègres sous sa griffe ?

— Grâce, maman Barbançon, — s'écria le pauvre commandant en se crispant de rire sur son fauteuil, — trop est trop, cela fait mal, à la fin.

Deux coups de sonnette, impérieux, retentissants, firent bondir et déguerpir la ménagère, qui, laissant le commandant au milieu de son accès d'hilarité, sortit vivement en disant :

— En voilà un qui sonne en maître, par exemple !

Et fermant la porte de la chambre du vétéran, Mme Barbançon alla ouvrir au nouveau visiteur.

C'était un gros homme de cinquante ans environ, portant l'uniforme de sous-lieutenant de la garde nationale, uniforme qui ouvrait outrageusement par derrière et bridait sur un ventre énorme, où se balançaient de monstrueuses breloques en graines d'Amérique.

Ce personnage, coiffé d'un formidable ourson qui lui cachait les yeux, avait l'air solennel, rogue et pleinement satisfait de soi.

A sa vue, Mme Barbançon fronça le sourcil, et peu imposée par la dignité du grade de ce soldat citoyen, elle lui dit aigrement et avec un accent de surprise peu flatteur :

— Comment ! c'est encore vous ?

— Il serait étonnant qu'un *popiétaire*, (*pôpitéaire* fut dit et accentué ainsi avec une majesté souveraine, inexprimable), ne pourrait pas venir dans sa maison, quand.

— Vous n'êtes pas chez vous ici, puisque vous avez loué au commandant.

— Nous sommes au 17 et *mon* portier a apporté *ma* quittance imprimée pour toucher *mon* terme, qu'il n'a pas touché, aussi je.

— On sait ça, voilà trois fois depuis deux jours que vous venez le rebâcher. Est-ce qu'on veut vous en faire banqueroute, de votre loyer ? On vous le paiera quand on pourra, et voilà.

—Quand on pourra ! un pôpiétaire ne se paie pas de cette monnaie de singe...

—Singe vous-même... dites donc.. *propriétaire!* vous n'avez que ce mot là à la bouche... parce que vous avez pendant vingt ans mis du poivre dans l'eau-de-vie, de la chicorée dans le café, du grès dans la cassonnade, et passé les chandelles dans l'eau bouillante pour rabioter du suif sans que cela y paraisse... et qu'avec ces procédés là, vous avez acheté des maisons sur le pavé de Paris... faut pas être si fier. voyez-vous ?

—J'ai été épicier, je me suis enrichi dans mon commerce, et je m'en vante... *Madâme* !

—Il n'y a pas de quoi : et, puisque vous êtes si riche, comment avez-vous l'effronterie, pour un pauvre terme... le seul en retard depuis trois ans, de venir relancer un brave homme comme le commandant ?

—Je m'importe peu de tout ça..., mon argent ou j'assigne !... C'est étonnant. ils ne paient pas leurs loyers et il leur faut des jardins—encore.. à ces particuliers-là !

—Tenez, Monsieur Bouffard, ne me poussez pas à bout, ou vous allez voir.!!! Il leur faut des jardins ! un brave homme criblé de blessures... qui a ce jardinet pour seul pauvre petit plaisir... Tenez... si, au lieu de rester dans votre comptoir à filouter les acheteurs, vous aviez fait la guerre comme le commandant, et saigné de votre corps aux quatre coins du monde... et en Russie... et partout, vous en auriez, des maisons sur le pavé de Paris ! Va-t-en voir s'ils viennent... Voilà la justice pourtant.

—Une fois, deux fois, vous ne pouvez pas me payer plus aujourd'hui qu'hier?

—Trois fois, cent fois, mille fois non ; le commandant, depuis que ses blessures se sont rouvertes, ne pouvait dormir qu'à *force* d'opium ; c'est aussi cher que l'or, cette drogue-là, et les cent cinquante francs du terme ont passé à ça et aux visites du médecin...

—Je m'importe peu de vos raisons ; les pôpiétaires seraient joliment enfoncés s'ils écoutaient ces *floueurs* de locataires : c'est comme dans ma maison de la rue de Monceau, d'où je viens... autre bonne pratique !... une musicienne... une drôlesse qui ne peut pas non plus payer son terme, parce qu'elle a été soi-disant malade pendant deux mois, et qu'elle n'a pas pu donner ses leçons... comme à l'ordinaire ! Bamboches que tout cela. Quand on est malade... on va s'*a* l'hôpital, et ça vous permet de payer *son* terme...

(*la suite à demain.*)

D. Etes-vous allé le 31 août ?

R. Je ne me le rappelle pas.

D. N'avez-vous pas souvent rendu visite avec Vandenplass au nommé Vanderbucken serrurier à St-Galle ?

R. Oui.

D. N'avez-vous pas parlé avec ce Vanderbucken d'un vol à commettre?

R. Oui.

D. Racontez ce qui a été fait dans une de ces entrevues?

R. Il a été décidé que nous nous rendrions dans une maison de la rue Fossés-aux-Loups, chez la veuve Tarto, pour y voler une somme considérable qui s'y trouvait déposée.

D. Quelles armes aviez-vous pour aller commettre ce vol ?

R. Une paire de pistolets, un poignard et une règle carrée en acier.

D. Quel jour aviez-vous fixé pour ce vol?

R. Le 1er septembre.

D. Avez-vous tenté de réaliser ce vol?

R. Oui, mais nous ne l'avons pas pu, van der Bucken ayant été reconnu dans la rue par le domestique de la maison.

D. Le lendemain 2 septembre, ne vous êtes-vous pas rendu chez Van den Plass.

R. Oui.

D. N'est-ce pas alors que l'idée vous est venue de commettre le vol chez Mlle Evenepoel ?

R. C'est la veille au soir en revenant de la rue Fossés aux Loups.

D. A quelle heure êtes-vous allé chercher van den Plass le 27 septembre?

R. Vers midi.

D. Qu'avez-vous dit à Vandenplass.

R. Je lui ai dit qu'un marteau qui se trouvait dans sa chambre pourrait servir à faire le coup.

L'accusé d'écrit l'itinéraire qu'il a suivi le 2 septembre avec Vandenplass avant de se rendre à la place St-Gery pour y commettre le crime.

D. Qui vous a ouvert place St-Gery chez la demoiselle Evenepoel ?

R. Une des servantes.

D. Racontez ce qui s'est passé?

R. J'ai demandé si Madame n'y était pas; on m'a répondu qu'elle était morte. J'ai dit que je ne m'en était pas souvenu d'abord. J'ai demandé à Mlle était seule; on m'a répondu que oui. J'ai demandé à être introduit pour payer un restant que je devais sur le loyer de la maison de la rue d'Anderlecht. J'ai été introduit, la demoiselle est descendue et m'a fait entrer dans la salle à manger ; alors je lui ai dit : Mlle j'ai eu de grands malheurs et je n'ai pu vous payer plus tôt ; mais veuillez faire mon compte. Mlle m'a dit qu'elle ne m'en voulait pas pour cela. Alors elle a pris son livre et a fait mon compte et moi je discutais ses chiffres pour gagner du temps.

On représente le livre qu'avait la Demoiselle Evenepoel, l'accusé déclare ne pas le reconnaître.

D. Avez-vous remarqué que le livre fût resté ouvert ?

R. Oui, car en descendant j'ai dit à Vandenplas que nous étions perdus, le livre étant resté ouvert à l'endroit où était écrit mon compte.

Le livre est représenté aux jurés.

D. Pourquoi vouliez-vous gagner du temps?

R. Pour laisser entrer Vandenplass.

D. Qu'est-il arrivé alors?

R. J'ai entendu sonner, j'ai entendu frapper et j'ai entendu gémir. J'ai entendu ensuite sonner 3 fois. J'ai dit à la demoiselle Evenepoel que j'allais faire une commission, et que je reviendrais pour la payer. Je suis descendu et j'ai vu Vandenplass qui m'a demandé si Mlle était morte. Je lui ai dit que non, il m'a répliqué vous-êtes un lâche, où est-elle. Je suis remonté avec lui auprès de mademoiselle et je lui ai dit me voici. Je vais vous payer tout de suite; en même temps, j'ai mis la main à la poche; elle m'a dit : quel est cet homme, en voyant Vandenplass. J'ai répondu ce n'est rien: c'est mon camarade, et au même instant, nous nous sommes précipités tous les deux sur elle. Vandenplass l'a assommée et moi, je l'ai frappée au cou. (Mouvement d'horreur dans l'auditoire.

D. De quelle arme s'est servi Vandenplass?

R. Du marteau.

D. Et vous ?

R. Du poignard.

D. Combien de coups avez-vous donnés?

R. Je ne sais pas, j'ai peut-être donné six coups, mais Mlle était déjà morte.

D. Qu'avez-vous fait alors?

R. Van den Plass m'a dit : Allez achever les servantes qui ne sont pas encore mortes. Ce que j'ai fait en leur coupant le cou, et j'ai mis les deux cadavres l'un à côté de l'autre.

D. Van den Plass est-il descendu avec vous?

R. Non.

D. Qu'avez-vous fait ensuite?

R. Je suis remonté, et j'ai fouillé les poches de la demoiselle Evenepoel. Van den Plass voulait s'enfuir, mais je l'ai retenu, et nous avons, ouvert les tiroirs où nous avons pris tout l'argent et les bijoux qui s'y trouvaient, nous avons fait la même chose dans la chambre de M. Revenepoel.

D. Qu'avez-vous fait des objets volés?

R. Nous les avons mis dans nos poches.

D. N'aviez-vous pas les mains ensanglantées?

R. Oui, naturellement.

D. Qu'avez-vous fait ensuite ?

R. Nous sommes descendus à la cave où je voulais boire une bonne bouteille de vin ; mais van den Plass n'a pas voulu boire: j'ai pris deux bouteilles, et nous sommes sortis immédiatement. Van den Plass est sorti le premier, et quand il a été au milieu de la place, je l'ai suivi.

D. Où êtes-vous allés ensuite ?

R. Nous sommes allés vers le quartier Louise.

D. Quelle heure était-il quand vous êtes arrivés près de la maison de Van den Plass.

R. Environ 10 heures et demie du soir.

Où vous êtes vous arrêtés ?

R. Près de la maison de Vandenhoove où nous avons bu le vin que j'avais pris chez Mlle Evenepoel.

D. Qu'avez-vous fait encore.

R. Nous nous sommes lavés les mains dans l'eau qui coulait du toit et nous nous sommes séparés en nous donnant rendez-vous pour le lendemain. Nous avions auparavant enveloppé dans nos mouchoirs et enfoncé sous terre les bijoux que nous avions volés.

D. Ne vous êtes vous pas partagé l'argent.

R. une partie seulement.

D. Qu'avez-vous fait ensuite ?

R. Je suis retourné chez moi.

D. Ne vous êtes-vous pas blessé ?

R. Je m'étais blessé au côté chez la Demoiselle Evenepoel pour faire croire que je m'étais battu. En rentrant chez moi je me suis fait donner une chemise propre et j'ai dit à ma femme de laver mes habits qui avaient été couverts de sang dans la lutte.

Pendant tout l'interrogatoire de Rossell la phynonomie de VandenPlass n'a pas trahi la moindre émotion. De temps en temps il, a fait un petit mouvement d'épaule accompagné d'un sourire imperceptible.

M. le président à Vandenplass : Vandenplass, vous venez d'entendre Rosseel il vous accuse d'avoir participé avec lui a triple assassinat commis chez la demoiselle Evenepoel. Qu'avez-vous à dire à cela.

Vandenplass: ce n'est pas vrai !

D. Quel intérêt supposez-vous à Rosseel pour mentir ?

R. Il a voulu se décharger en accusant un autre.

D. Mais il s'accuse avec vous ?

R. Il doit savoir pourquoi il agit ainsi mais je ne sais rien de ce qu'il dit.

M. le président. Asseyez vous. Rosseel, levez-vous. Quels vêtements avait Vandenplass le jour du crime ?

R. Une blouse et une casquette, (on représente à l'accusé un pantalon taché de sang et une carquette déchirée. Il reconnait la car quette, mais non le pantalon.

L'acusé, interpellé par M. le président, donne quelques détails sur le partage de l'argent volé.

D. Quel jour avez-vous quitté Bruxelles ?

R. Je ne me le rappelle pas.

D. Vandenplass ne vous a-t-il pas remis la veille de votre départ les bijoux volés.

R. Oui je les ai mis, dans mon coffre avec mes autres effets.

D. Dans le courant d'octobre n'êtes-vous pas revenu à Bruxelles avec votre servante?

R. Non c'est dans le mois de novembre.

D. Vandenplass n'est-il pas allé plusieurs fois à Bruges pour vous demander de l'argent.

R. Oui, je lui en ai donné.

D. Ne vous êtes-vous pas rendu à l'écluse pour vendre des bijoux.

R. Oui.

D. Le lendemain n'avez-vous pas envoyé 50 fr. par la porte à Vandenplass.

R. Oui.

D. Vandenplass ne vous a-t-il jamais prêté de l'argent ?

R. Non jamais

D. N'êtes-vous pas allé à l'écluse le 8 novembre et n'y avez-vous pas vendu des bijoux.

R. Oui presque tous. J'ai reçu 600 fr. et un billet de 100 fr.

D. N'avez-vous pas donné alors de l'argent à Vandenplass ?

R. Oui 350 francs.

D. Vandenplass n'avait jamais eu les bijoux en sa possession ?

R. Non.

D. Vous persistez dans toutes vos déclarations?

R Oui.

D. Vous avez cependant entendu Vandenplass nier tous ces faits ?

R. Ce n'est pas ma faute.

D. N'étiez-vous pas très lié avec Vandenplass?

R Oui et aujourd'hui encore. Je ne suis pas son ennemi.

D. N'avez-vous fait vos déclarations que pour obéir au cri de votre conscience ?

R. Oui. Je ne veux mentir ni pour moi ni pour personne.

D. Vous préparez-vous sincèrement à vous présenter devant Dieu pour rendre compte de votre vie et est-ce bien pour vous repentir et obtenir grâce de vos crimes que vous avez résolu de dire toute la vérité.

R. Oui.

M. le président à Vandenplass. Vous venez d'entendre la déclaration de Rosseel; Rosseel sait le sort qui l'attend, il sait qu'il n'a pas de grâce à obtenir sur la terre et que ce n'est que pour mériter la grâce du ciel, pour se présenter devant Dieu dans l'état le plus pur possible qu'il a dit toute la vérité; ne comprenez-vous pas vous-même que vous devez chercher à apaiser la colère céleste en montrant un véritable repentir des crimes horribles, que Rosseel a avoués et dont il vous déclare le complice.

Van der Plass. Rosseel n'a jamais été mon ami. Il doit savoir ce qu'il a à faire.

Pendant l'allocution de M. le président, Rosseel est vivement ému, l'interprête partage cette émotion. Van den Plass répond d'une voix sèche et saccadée.

L'audience est suspendue à midi.

L'audience est reprise à midi un quart. Il est procédé à l'audition des témoins. M. le procureur-général fait remarquer que les six premiers ont pour but de faire connaître l'heure où le crime a été commis.

1er témoin Pierre Plas, ouvrier menuisier à Forest, dépose qu'il a vu la demoiselle Evenepoel chez elle dans la soirée du 2 septembre vers 6 heures.

2e témoin Catherine Geerts, veuve Drabbe à Bruxelles, laitière, a porté un pot chez Mlle Evenepoel le 2 septembre à 7 heures. La cuisinière munie lui a ouvert la porte.

3e témoin. Gerard Pierre François facteur de la porte a sonné deux ou trois fois le 2 septembre à 8 heures mois 20 minutes chez Mlle Evenepoel.

4e Temoin Henrie Danckaerts maréchal mécanicien à Bruxelles s'est rendu dans la soirée du 2 septembre vers neuf heures chez la Mlle Evenepoel pour voir l'une des servantes qu'il courtisait. Il a frappé 3 ou 4 coups sous la lanterne, signal convenu entre lui et sa future; il a attendu quelques minutes et comme on ne lui répondait pas il est parti, il a vu de la lumière à la fenêtre de la chambre de M. Evenepoel.

5e Témoin Ch. Lecomte menuisier à Bruxelles. Il s'est rendu le soir avec son camarade à la maison de Mademoiselle Evenepoel vers 9 heures 1/4 a vu de la lumière dans la chambre de M. Evenepoel au premier. Ils ont vu fermer le rideau.

6e Témoin Cléine Glain, servante chez MM. Keymoten-Evenepoel, a vu le soir trois hommes sur la place St-Gery.

7e Témoin Auguste Stuckens commissaire de police. A été informé le 2 septembre vers 10 heures du soir de l'assassinat commis chez la Demoiselle Evenepoel. Il s'est rendu immédiatement sur les lieux et a dressé procès verbal. Dans la buanderie se trouvaient les cadavres des deux servantes. Elles avaient à la tête plusieurs blessures très graves et l'artère carotide coupée. Dans la salle à manger se trouvait le cadavre de Mlle Evenepoel, sur une table un registre où cette demoiselle avait l'habitude d'inscrire les comptes de ses locataires. Je reconnus avec M Evenepoel que tous les meubles avaient été forcés. Le juge d'instruction et le procureur du roi sont ensuite arrivés pour remplir les formalités nécessaires.

D. N'avez-vous pas remarqué des traces de pas?

Ou .

D. N'avez-vous pas conclu de ces traces que le crime avait dû être commis par deux individus?

R. Oui.

D. Qu'avez-vous remarqué sur la porte de la buanderie?

R. L'empreinte d'une main noircie et sur la porte qui mène de la cuisine à l'escalier des taches de sang.

L'accuse Rosseel déclare que l'on n'a ouvert ni fermé aucune.

8e témoin : *Coorneille Marcus*, cocher à Laeken, il était employé comme homme de peine chez Mlle Evenepoel, Dans la soirée du 27 septembre, vers 9 heures et demie, il est allé chez la demoiselle Evenepoel. En entrant dans la cuisine, il a vu le quinquet brûlant sur la table, il a allumé son bougeoir pour aller fendre du bois dans la buanderie, il a entr'ouvert la porte, et a vu le cadavre de l'une des servantes. Il est sorti aussitôt pour aller chercher du secours.

9 Témoin M. Jolly docteur en médecine rappelle sommairement les points principaux Le rapport qu'il a dressé sur l'état des cadavres, il a d'abord trouvé dans la buanderie les cadavres des deux servantes. Celui de la cuisinière avait la tête broyée à coups de marteau ou d'un autre instrument contondant, il avait en outre cinq blessures sur le dos qui avaient dû pénétrer à travers les vêtements et notamment une qui se dirigeait à travers la fesse et pénétrait jusqu'au petit bassin et y avait déterminé un épanchement de sang considérable, et l'autre qui avait pénétré dans l'aine. La mort avait dû être instantanée par suite du broyement du cerveau.

La femme de chambre avait aussi une fracture considérable au crane ; mais la blessure la plus grave que portait le cadavre était une large plaie béante qui pénétrait jusqu'au canal vertébral. L'instrument qui avait servi à pratiquer cette blessure, avait dû s'insinuer entre les lames vertébrales pour couper la moelle épinière.

Le cadavre de Mlle Evenepoel se trouvait dans la salle à manger, étendu au milieu d'une mare de sang, les cheveux épars, le peigne qui les retenait, brisé. Elle avait une forte contusion à la racine du nez, autre sur le côté gauche du visage, une troisième à la tempe gauche, une plaie légère au moignon de l'épaule gauche et enfin une plaie transversale de 4 centimètres de largeur, s'étendant obliquement de bas en haut. Cette plaie avait coupé la veine jugulaire gauche, et la carotide gauche en deux endroits. L'instrument au moyen duquel elle avait été pratiquée, avait dû être introduit trois ou quatre fois et avec beaucoup de force dans la plaie.

On présente au témoin le marteau et le couteau déposés comme pièces de conviction: il déclare que ces deux instruments peuvent, en effet, avoir servi à pratiquer les plaies et blessures qu'il a signalées.

La déposition de M. le docteur Jolly excite à plusieurs reprises un mouvement de dégoût et d'horreur dans l'auditoire. Vandenplas reste impassible, Rosseel baisse fréquemment la tête.

10e Témoin, M. Deroubaix, médecin légiste, fait une déposition à peu près identique sur les circonstances indiquées par le précédent témoin.

L'audience continue.

Grande Salle et Théâtre Tivoli.

DIMANCHE, 13 FÉVRIER 1848.

GRAND BAL PARÉ ET MASQUÉ.

Le Bal s'ouvrira à 10 heures du soir.

ANNONCES.

GRIPPE. Les médecins de Paris recommandent contre cette affection le SIROP et la PATE pectorale de NAFÉ d'Arabie, dont les *propriétés efficaces* ont été officiellement constatées dans les hôpitaux de la capitale, lorsque cette maladie éclata en 1837. Dépôt des Pectoraux de NAFÉ chez W. C. van Dort, à La Haye.

HUMEURS, BILE, GLAIRES, PITUITE, maladies qu'elle engendrent ; moyen de les combattre par la

TEINTURE GERMANIQUE

modifiée et préparée à la pharmacie STEINACHER, rue Dauphine, 8, à Paris.

L'altération des humeurs est l'unique cause des maladies; cette vérité admise par les anciens médecins, et *méconnue depuis* 40 *ans* par les modernes est mise hors de doute aujourd'hui ; indiquer un moyen d'expulser du sang ces humeurs viciées qui donnent naissance à toutes les maladies (*voir la broch. délivrée gratis*), tel est le but que nous nous proposons d'atteindre par notre TEINTURE PURGATIVE. Cette préparation à la fois TONIQUE et PURGATIVE, produit des effets à la dose d'une cuillerée à bouche ou deux au plus ; elle est agréable et purge sans coliques ni tranchées. Prix : 5 fr. 12 PURGATIONS.

Dépôt à La Haye, chez M. J. M. VAN RENESSE, *Boekhorststraat*, ph. ; Amsterdam, chez M. J. BURGERS, rue *Kalverstraat*, n° 163 ; à Rotterdam, chez M. F. E. VAN SANTEN KOLFF, ph.

Dans la Pharmacie de* M. RENESSE *se trouve également :

Le Rob régénérateur du sang. — Le Rob antisiphylitique. — Mixture antigonorhéenne du docteur GIRAUDEAU DE ST-GERVAIS. — Le Rob antisiphylitique de BOYVEAU LAFFECTEUR. — Le Sirop antigoutteux de BOUBÉE. — Le Sirop concentré de salsepareille de QUET. — Les Grains de santé du Dr. FRANCK. — L'Eau dentifrice de DÉSIRABODE. — Pâte de Mou de Veau de DÉGÉNÉTAIS. — Sirop de Digitale, Pastilles de Digitale, Dragées au Lactate de fer, Pastilles au Lactate de fer, de M. LABÉLONYE.

Cours des Fonds Publics.

Bourse d'Amsterdam du 9 Février.

		Int.	Cours 8 fév.	Ouvert.	Fermé.
Pays-Bas	Dette active	$2\frac{1}{2}$	$54\frac{3}{16}$	$54\frac{7}{16}$	$54\frac{1}{2}$
	Dito dito	3	—	$65\frac{1}{2}$	$65\frac{9}{16}$
	Dito en liquidation	3	—	$65\frac{3}{4}$	—
	Dito dito	4	—	$84\frac{5}{16}$	$84\frac{3}{8}$
	Dito des Indes	4	—	$84\frac{3}{8}$	—
	Syndicat	$3\frac{1}{2}$	—	[illegible]	—
	Dito	$3\frac{1}{2}$	—	—	—
	Société de Commerce	$4\frac{1}{2}$	$162\frac{1}{2}$	$162\frac{3}{8}$	$162\frac{3}{8}$
	Act. du lac de Harlem	5	—	—	—
	Chemin de fer du Rhin	$4\frac{1}{2}$	—	$89\frac{1}{2}$	—
	Act. du chemin de fer Holland.		—	94	—
Russie	Oblig. Hope & C. 1798 & 1816	5	—	$104\frac{1}{2}$	—
	Dito dito. 1828 & 1829	5	—	$103\frac{1}{2}$	—
	Inscript. au Grand-Livre	6	—	$65\frac{1}{2}$	—
	Certificats au dito	6	—	—	—
	Dito inscriptions 1831 & 1833	5	—	—	—
	Emprunt de 1840	4	—	—	—
	Id. chez Stieglitz et Comp.	4	—	$81\frac{3}{8}$	—
Espagne	Passive		—	—	—
	Dette différée à Paris		—	—	—
	Deferred		—	—	—
	Ardoins	5	—	$16\frac{1}{2}$	—
	Dito intérieur à 6 m.	3	$25\frac{13}{16}$	$25\frac{7}{8}$	$25\frac{7}{8}$
	Coupons Ardoins		—	$12\frac{1}{2}$	—
	Obligations Goll. & Comp.	5	—	—	—
Autriche	Dito métalliques	5	97	$96\frac{7}{8}$	—
	Dito dito	$2\frac{1}{2}$	—	—	—
France	Inscriptions au Grand-Livre	3	—	—	—
Pologne	Actions 1836	f	—	—	—
Brésil	Emprunt à Londres 1839		—	—	—
	Id. Id. 1843		—	—	—
Portugal	Obligations à Londres	3	—	$27\frac{1}{8}$	—

Bourse de Paris du 8 Février.

		Int.	Cours 7 fév.	[illegible]	Fin courant
France	Cinq pour cent		—	117 10	117 10
	Trois pour cent		—	74 50	74 55
	» » » nouveau		—	—	75 40
Espagne	Emprunt Ardoin 3 p.c.		—	—	—
	Anc. différée		—	—	—
	Nouv. dito		—	—	—
	Passive		—	—	—
Naples	Certificats Falconet		—	—	—
Pays-Bas	Dette active	$2\frac{1}{2}$	—	—	—
Belgique	Dette active	5	—	—	—
	Dito	3	—	—	—
	Banque belge		—	—	—

Bourse d'Anvers du 9 Février.

Métalliques, 5 % ». — Naples, 5 % ». — Ard., 5 % $16\frac{3}{8}$. — Dette différée ancienne, ». — Passive 5 % ». — Lots de Hesse ». — Cours après la Bourse (2½ heures). Ardouin sans variation.

Bourse de Londres du 7 Février.

3 % Cons. $89\frac{1}{4}$. — 2½ % Holl. 54 ¼. ½. — 4 % id. 85 ½. ¾. — Esp. 5 % 21 ½. ¾. — 3 % 32 ½. — Portug. 4 % 26, 27.

CHEMIN DE FER HOLLANDAIS. – PÉRIODE D'HIVER

HEURES DE DÉPART :

D'Amsterdam à Rotterdam.

Au départ d'Amsterdam.	De Harlem.	De Vogelenzang.	De Veenenburg.	De Warmond.	De Leide.	De Voorschoten.	De La Haye.	De Ryswyk.	De Delft.	De Schiedam.	Arrivée à Rotterdam.
h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.
—	—	—	—	—	—	—	9-00	9- 6	9-18	9-38	9-45
9-00	9-35	9-49	9 59	10-20	10-32	10 42	11- 2	11- 8	11 19	11 38	11-45
11-15	11-45	—	—	—	12-26	—	12-50	—	1- 5	1-23	1-30
4-30	5- 5	5-19	5-29	5-50	6- 2	6-12	6-32	6-38	6-49	7- 8	7-15
7-30	8- 5	8-19	8-30	8-51	9- 8	9-18	9 38	9-46	9-57	10-16	10-23

De Rotterdam à Amsterdam.

Départ de Rotterdam.	De Schiedam.	De Delft.	De Ryswyk.	De La Haye.	De Voorschoten.	De Leide.	De Warmond.	De Veenenburg.	De Vogelenzang.	De Harlem.	Arrivée à Amsterdam.
h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.
8-00	8 12	8-31	8-37	8-48	9- 8	9 18	9-24	9-45	9-56	10-15	10-45
12-00	12-11	12-29	—	12-45	—	1- 7	—	—	—	1-50	2-15
3 00	3-12	3-31	3-37	3-48	4- 3	4-18	4-25	4 46	4-56	5-15	5-45
5-30	5-42	6- 2	6- 9	—	—	—	—	—	—	—	—
7-45	7-57	8-16	8-22	8-33	8-43	9- 3	9-10	9-31	9-41	10-00	10-30

LA HAYE, chez Léopold Lœbenberg, *Spui*, 75.